



Faire face à un conflit fraternel

Par **Clo5767**, le **20/01/2019** à **18:19**

Bonjour, Pacsée, mère de deux enfants et propriétaire de ma maison, j'ai fais venir mes parents agés dans mon village où ils ont acheté une maison. Malheureusement ma mère a fait deux AVC et je me suis donc installée chez eux pour m'occuper de mon père le temps de l'hospitalisation de ma mère et à son retour, je me suis occupé de mes deux parents, et mon conjoint s'occupait de l'exterieur et des travaux de bricolage. (mon conjoint et mon jeune fils de 6 ans a l'époque habitaient dans notre maison et moi chez mes parents) Cela a duré un an et l'état de santé de mon père s'est détérioré et il est décédé en Novembre 2017. Suite à son décès, et après avoir consulté mes trois frères, nous avons décidé avec mon conjoint de racheter la maison car ma mère ne souhaitant pas aller en EHPAD et ne pouvant l'accueillir chez moi (configuration de la maison pas adaptée). Notre maison est en vente, mais l'un de mes frère s'est retracté, et refuse maintenant que nous achetions la maison. Malgres maintes propositions faites par notre notaire, il refuse tout en bloc. Nous ne savons vraiment plus quoi faire pour déverrouiller la situation. Même le notaire nous semble à court d'arguments ...

Par **youris**, le **20/01/2019** à **18:42**

bonjour,

s'agissant d'un bien en indivision, pour vendre ce bien, il faut l'accord de tous les indivisaires.

si un indivisaire refuse, il vous faudra obtenir l'autorisation du TGI, pour vendre ce bien malgré le refus d'un indivisaire.

je vous conseille de consulter un avocat, le notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige entre héritiers.

salutations